L'UIMM contrainte d'annuler la réunion de négociation du 25 février portant sur la « rémunération »

Ce jeudi 25 février devait se tenir une journée de négociation sur le thème n°8 « rémunération ».
La veille de celle-ci, les organisations syndicales représentatives ont interpellé l'UIMM.

La méthode de négociation prônée par le patronat sur ce sujet n'est pas acceptable. Elle dure par ailleurs depuis plusieurs thèmes. L'UIMM a pris l'habitude de débuter un sujet en partant, soit d'un texte très épuré, soit d'un texte complet très provocateur, mais avec l'objectif de nier l'existant, contenu dans les conventions collectives.

Comme sur les autres thèmes négociés depuis 4 ans, après deux séances de négociations aucune proposition des organisations syndicales n'a été retenue par l'UIMM. La méthode de négociation du patronat cristallise les mécontentements. Ces derniers écoutent « poliment » les revendications des organisations syndicales mais ne reprennent nullement dans ces textes, les demandes faites.

En ne tenant pas compte des remarques respectives des organisations syndicales, l'UIMM a favorisé une convergence inédite des différentes organisations syndicales.

L'UIMM préfère annuler une séance plutôt que d'avancer et de rentrer dans une vraie négociation en acceptant les propositions syndicales. Cela en dit long sur les intentions du patronat de la métallurgie sur ce sujet.

La CGT est bien évidemment en désaccord avec la méthode et le texte proposé par l'UIMM. Cependant, nous avons construit des revendications sur le thème « rémunération ». Ex : (grille des mini garantis de branche, prime d'ancienneté pour tous les salariés, sécurisation de la prime de panier de nuit, droit des salariés travaillant de nuit, prime de déplacements, etc.). Ce n'est pas en annulant une séance que cela résoudra l'attitude réactionnaire de l'UIMM dans ces négociations.

La prochaine réunion se tiendra le 23 mars sur le même sujet. Plus que jamais la mobilisation des salariés est nécessaire. La FTM-CGT va continuer à impulser sa campagne d'information et de communication en direction des salariés de la branche pour gagner une convention collective de haut niveau social.

Contact presse :
communication@ftm-cgt.fr
01. 55.82.86.21

Montreuil, le 25 février 2021